

Montréal, le 25 avril 2016

Donatrice, Donateur
Madame, Monsieur

La violence conjugale s'est traduite, selon les dernières statistiques du Ministère de la Sécurité publique, durant la seule année 2014, par l'enregistrement de 18 746 « infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ». Les femmes sont majoritairement les victimes.

Bien que cette statistique soit impressionnante, ce sont seulement 4 personnes sur 10 qui signalent une infraction commise à leur endroit, selon l'Enquête sociale générale menée en 2009 par Statistique Canada.

Plusieurs catégories d'infraction peuvent faire l'objet d'une plainte : intimidation, menaces, harcèlement criminel, séquestration, enlèvement, voies de fait, agression sexuelle, tentative de meurtre, homicide. Ce qui caractérise principalement la violence conjugale c'est que ces infractions se produisent 1) dans un contexte conjugal ou de relation intime, 2) où le rapport de force entre les conjoints est inégal, l'un exerçant un contrôle quotidien sur les agissements, les sentiments et les pensées de l'autre. Le gouvernement du Québec a donné, de la violence conjugale, la définition qui suit.

**Politique gouvernementale
« Prévenir, dépister, contrer la
violence conjugale »
Gouvernement du Québec
(1995)**

« La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression l'« escalade de la violence ». Elle procède chez la personne qui commet l'agression selon un cycle défini par des phases successives marquées par la montée de la tension, l'agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation. À ces phases, correspondent, chez la victime, la peur, la colère, le sentiment qu'elle est responsable de la violence et, enfin, l'espoir que la situation va s'améliorer. À noter que toutes les phases ne sont pas toujours présentes et ne se succèdent pas nécessairement dans cet ordre.

« La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. »

**Les conséquences de la violence
conjugale sont nombreuses pour les
victimes et coûteuses pour la société.**

Si ces violences au quotidien, suivies de périodes de rémission, de réconciliation puis de tensions et d'agression, affectent la santé physique et psychologique des femmes — et aussi celle des enfants qui y sont exposés — elles diminuent sévèrement surtout leur capacité d'y réagir, leurs énergies étant captives du cycle de la violence.

C'est pourquoi bien souvent c'est un événement déclencheur tel une menace de mort ou une agression physique importante, qui amènera la victime à se signaler (911) et à chercher de l'aide.

NOTRE MISSION EST DE NOUS ASSURER QUE CHAQUE FEMME QUI FAIT APPEL À NOS SERVICES REÇOIVE UNE AIDE APPROPRIÉE À SA SITUATION À TRAVERS UNE PANOPLIE DE SERVICES DISPENSÉS PAR DES INTERVENANTES QUALIFIÉES.

NOUS VOUS INVITONS À PARTICIPER À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE DE L'ESCALE POUR ELLE, ET À L'APPUYER DANS SA MISSION D'AIDE, D'HÉBERGEMENT ET DE PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET DE LEURS ENFANTS.

VOTRE SOUTIEN NOUS PERMET DE DÉVELOPPER DES PRATIQUES EN PHASE AVEC LES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES ET LES RESTRICTIONS ÉCONOMIQUES QUE CONNAÎT LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.

Bref historique

L'Escale pour Elle a ouvert ses portes aux femmes victimes de violence conjugale, le 11 mars 1978, sous le nom de "Maison Sainte-Claire". Jusqu'à son incorporation, c'est la communauté religieuse *Les Filles de la Sagesse* qui a l'administrée, à la demande du *Comité de protection de la jeunesse* d'alors. Sous cette administration, la Maison Sainte-Claire est reconnue comme ressource alternative par le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain et obtient avec celui-ci une entente de service.

L'Escale pour Elle (Montréal) est constituée en corporation et dûment enregistrée le 2 juin 1980, en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies. Dès le mois d'octobre 1980, L'Escale pour Elle reçoit une subvention du Ministère des affaires sociales — devenu aujourd'hui le Ministère de la Santé et des Services sociaux. Trois ans plus tard, au mois de juin 1983, L'Escale pour Elle, avec l'aide de la Société centrale d'hypothèque et de logement, devient propriétaire d'un triplex. Disposant de sept (7) chambres, sa capacité d'hébergement est de 12 personnes.

Au mois de mars 2007, L'Escale pour Elle devient propriétaire d'un second immeuble où sont dispensés les services de soutien sociojuridique et des services externes pour les mères et leurs enfants.

L'Escale pour Elle offre des services de qualité, adaptés aux besoins de chaque famille

Hébergement gratuit et confidentiel dans un milieu de vie sécuritaire où les enfants sont entourés quotidiennement d'adultes bienveillants qui les aident à exprimer leurs émotions, à parler de leur famille, à appréhender les changements à venir dans leur vie familiale et leur environnement.

Attention portée aux impacts de la violence sur la santé des femmes et de leurs enfants.

Soutien psychologique et accompagnement pour l'ensemble des démarches à accomplir : interventions policières, procédures judiciaires, démarches juridiques, Cour criminelle, Cour supérieure, démarches auprès l'Immigration, à l'aide sociale, recherche de logement, changement d'école, recherche de garderies...

Soutien des femmes dans leur rôle de mère et attention particulière accordée au lien mère-enfant, abimés par la violence subie, souvent devant leurs enfants,

Dons de vêtements, literie, vaisselle, mobilier et tout autre bien pouvant leur être utile lors de leur installation dans un nouveau logis.

Soutien accompagnements après l'hébergement : soutien de la relation mère-enfant, soutien à l'enfant, accompagnement au procès criminel, au procès civil, prévention de la violence postséparation...



lescalepourelle.org

MAISON D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES
VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE
ACCOMPAGNÉES DE LEURS ENFANTS

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2016-2017

Depuis sa fondation, en 1978, L'Escale pour Elle est venue en aide à près de 10 000 femmes et enfants. Elle leur a procuré un hébergement temporaire sécuritaire et confidentiel et des services personnalisés pendant et après leur séjour.

Une expertise poussée y a été développée en matière d'intervention et de prévention.

Sa capacité d'accueil est de 14 personnes.

OBJECTIF : 50 000\$